

RIDLEY TERMINALS INC



SERVICES ET TARIF DU TERMINAL

Pour
RIDLEY TERMINALS INC
CP 8000 CDO, 2110 Rue Ridley
Prince Rupert, C.-B., V8J 4H3
Canada

PORT DE PRINCE RUPERT, C.-B., CANADA

Révisé: Janvier 25, 2012

Publié par:
RIDLEY TERMINALS INC
CP 8000 CDO, 2110 Rue Ridley
Prince Rupert, C.-B., V8J 4H3
CANADA
Tél.: (250) 624-9511
Télécopier: (250) 624-2389
Adresse du site Web: www.rti.ca

AVIS :

Prenez avis que les termes et conditions de ce tarif contiennent des dispositions limitant et / ou d'exclusion de responsabilité de la part de Ridley Terminals Inc.

Table des Matières

SECTION I: CONVERSION D'ÉQUIVALENCE	3
SECTION II: LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ	4
RÈGLES ET RÈGLEMENTS RTI	5
SECTION III: JOURS FÉRIÉS RECONNUS	5
SECTION IV: TABLEAU DES TARIFS ET FRAIS	6
SUPPLÉMENTAIRES DU TRAVIL – TAUX HORAIRE	6
TARIFS LOCATION DE MATÉRIEL - Habité	6
SERVICES DU TERMINAL	7
SERVICE DE VAISSEAU ET DE BARGE	8
FARIS DE SERVICE POUR MANUTENTION DE TRAIN	10
SECTION V: MODALITÉS ET CONDITIONS	11
PÉRIODE TEMPS LIBRE	11
FRAIS D'ENTREPOSAGE	11
MARCHANDISES TOMBEES EN REBUT	11
RESPONSABILITÉ POUR LE PAIEMENT DES FRAIS	12
AUTRES CLAUSES CONTRACTUELLES PEUVENT RÉGIR	12

SECTION I: CONVERSION D'ÉQUIVALENCE

Mètres	=	3.2808 pieds
Kilogramme	=	2.4046 livres
Litres	=	0.2642 gallons américains
Tonne métrique	=	1000.0 kilogrammes
	=	2204.6 livres
	=	1.1023 tonnes courtes (2000 tonnes livre)
	=	0.9842 tonnes longues (2240 tonnes livre)
Mètre Cube	=	1000.0 litres
	=	33.315 pieds cube
	=	0.8830 tonnes de mesure (40 pieds cube)
	=	220.0 gallons (impériale)
	=	27.50 boisseaux (impériale)
	=	6.290 barils (42 gallons américains)

SECTION II: LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

C'est une condition de l'utilisation du terminal et de la performance par la RTI des services visés dans le présent tarif que:

- (a) La RTI, ses dirigeants et employés ne doivent pas être tenus responsables des coûts, dépenses, dommages ou pertes causés directement ou indirectement par un retard dans le chargement, le déchargement, la réception, la livraison ou de manutention des marchandises, le fret ou automotrices résultant de n'importe quel cause, y compris mais non limité à la négligence ou une faute intentionnelle de la RTI.
- (b) La RTI, ses dirigeants et ses employés ne seront en aucun cas être aussi droit aux mêmes exceptions, d'exemptions, les restrictions et les limites des dispositions de la responsabilité de tous les contrats d'affrètement qui sont prévues en faveur du transporteur en tout connaissance ou document similaire se rapportant aux marchandises en question.
- (c) Dans toute procédure judiciaire ou autre dans lequel la destruction, détérioration, perte ou disparition des marchandises est en cause, le fardeau de prouver le fait d'une telle destruction, détérioration, perte ou disparition, la cause de celle-ci, et donc de la responsabilité, se situera toujours avec le demandeur; RTI, ses dirigeants et employés d'être à tout moment, présumés avoir exercé la diligence requise dans la garde et la manipulation de la marchandise jusqu'à preuve du contraire est spécifiquement prouvée par des preuves. Cette clause ne s'applique pas lorsque cela est interdit par la loi.
- (d) Dans le cas où l'utilisateur du terminal n'aurait pas le transporteur du chargement devant être traitées par la RTI, l'utilisateur du terminal accepte expressément que tous les droits, les exceptions, exemptions, des restrictions et des limites des dispositions sur la responsabilité contenues dans le projet de loi applicable que le transporteur impliqué de connaissance s'appliqueront au bénéfice de la RTI. L'utilisateur du terminal convient que, dans aucun cas, la RTI ont toute responsabilité au-delà de celle de la perte de porteuse en respectant ou dommages de fret et accepte de tenir à couvert de la RTI et de l'indemniser contre toute responsabilité encourue par la RTI au-delà de celle du transporteur en respectant perte ou dommages aux marchandises.
- (e) Malgré les dispositions de toute autre responsabilité ou la responsabilité présumée de la RTI en vertu du présent tarif ou autrement, les propriétaires, expéditeurs, destinataires, transporteurs de fret ou les intérêts des navires, et toute autre personne responsable des frais en vertu du présent tarif ne doit pas avoir droit en raison d'une

telle responsabilité ou de responsabilité présumée à aucune déduction à partir, la réduction de, compensation contre ou renonciation de tels frais payables en vertu de ce tarif ou tout autre document frais de RTI, qui doivent être payés en totalité au fur et à raison.

- (f) La RTI, ses dirigeants et employés que les exclusions, exonérations et limitations de responsabilité énoncées ci-dessus et visés à sont cumulatifs et sont en sus et non en remplacement ou en limitation de toute autre clause excluant, exonérant ou limitant la responsabilité qu'énoncées dans le présent tarif ou d'autres exclusions, exonérations ou limitations de responsabilité sur laquelle peut s'appuyer la RTI en justice ou en équité.

RÈGLES ET RÈGLEMENTS RTI

Tous les utilisateurs du terminal sont liés par les règles de Ridley Terminals Inc et du Règlement, publié à <http://www.rti.ca/>, et l'acceptation de ces règles et règlements est réputée être lorsque les utilisateurs accèdent, arrivent, poste d'amarrage, de livrer des marchandises ou d'utiliser le Terminal.

SECTION III: JOURS FÉRIÉS RECONNUS

RTI reconnaît tous les jours fériés tels que définis par la convention collective:

1. Jour de l'An – le 1er janvier
2. vendredi Saint – Vendredi avant le dimanche de Pâques
3. Lundi de Pâques – Lundi après le dimanche de Pâques
4. Fête de la Reine – Troisième lundi de mai
5. Fête du Canada – le 1er juillet
6. Jour férié – Premier lundi d'août
7. Fête du travail – Premier lundi de septembre
8. Action de grâce – Deuxième lundi en octobre
9. Jour du Souvenir – le 11 novembre
10. Noël – le 25 décembre
11. Lendemain de Noël – le 26 décembre

Le seul période de non-travail tout au long de l'année est une période de 24 heures a déclaré, en reconnaissance du jour de Noël. Cette période est l'objet d'annulation fondée sur la discrétion du terminal.

SECTION IV: TABLEAU DES TARIFS ET FRAIS

Tous les tarifs et les frais ont exprimé en dollars canadiens et sont exclusifs sur les produits et services fiscaux (TPS / TVH). Les clients sont, en outre, payer pour tous les RTI TVH / TPS pour les biens et services fournis par RTI lorsque requis par la loi. Les frais ont fait dans les unités heure pleine. Charges exprimées au sein sont sujets à changement à la seule discrétion de la RTI et sont valides et exécutoires dès leur publication.

SUPPLÉMENTAIRES DU TRAVIL - TAUX HORAIRE

- | | |
|------------------------------|----------------------------------|
| 1. Taux de jour régulier | \$97.50 l'heure par travailleur |
| 2. Tarif journée de vacances | \$130.00 l'heure par travailleur |

TARIFS LOCATION DE MATÉRIEL - Habité

- | | |
|---|--------------------|
| 1. Camion à Benne Basculante | |
| a. 12 verges cube Camion à benne basculante en tandem | \$177.50 par heure |
| b. 20 verges cube Camion rocher articulé | \$252.50 par heure |
| 2. Niveleuse de Route | |
| a. Niveleuse de Route Champion | \$252.50 par heure |
| 3. Compacteur vibrant | |
| a. CAT CS56 | \$252.50 par heure |
| 4. Excavateur Hydraulique | |
| a. 10 tonne (p.ex. EX100 ou CAT 310) | \$217.50 par heure |
| b. 20 tonne (p.ex. EX200 ou CAT 320) | \$252.50 par heure |
| c. 45 tonne (p.ex. EX450 ou CAT 345) | \$411.50 par heure |
| 5. Bulldozer sur Chenilles d'acier | |
| a. Caterpillar D9T | \$337.50 par heure |
| b. Caterpillar D10T | \$411.50 par heure |
| 6. Camion d'eau | |
| a. à essieu tandem 3,000 gallon | \$217.50 par heure |
| 7. Charger d'embout avant avec pneus en caoutchouc | |
| a. Caterpillar 980H charger d'embout avant | \$297.50 par heure |
| b. Caterpillar 980C charger d'embout avant | \$252.50 par heure |
| c. Caterpillar 246C Chargeuses compactes | \$177.50 par heure |
| 8. Camion Grue | |
| a. Camion à essieu simple monté Hiab Crane | \$247.50 par heure |
| b. Camion à essieu simple monté Stinger Crane | \$247.50 par heure |

9. Chariot élévateur

- a. 6,000 livres Camion Soulever avec pneu en caoutchouc \$157.50 par heure

Autres équipements peuvent être disponibles à partir d'un parc de location, moyennant un supplément de disponibilité, de mobilisation et de démobilisation, à des taux à convenir au cas par cas. Location de matériel est pour les services sur place uniquement utilisée par les employés de RTI et seulement en accord avec la RTI.

SERVICES DU TERMINAL

1. ENTREPOSAGE HORS SOL DE CHARGEMENT:

- a. Disposés par accord mutuel écrit ou stipulé par contrat avant le transfert de fret pour l'entreposage.
- b. Frais: \$1.80 la tonne métrique par mois si pas stipulé par un contrat.

2. ADDITION D'EAU AU CHARGEMENT:

- a. Frais: \$0.08 la tonne métrique pour l'ajout au wagon tombereau.
- b. Frais: \$0.08 la tonne métrique pour l'ajout au chargement des navires.

3. MÉLANGE DE CHARGEMENT:

- a. Disponible soit au moment de la réception ou au moment de la livraison en fonction de la disponibilité des équipements et sous réserve de l'accord de la RTI.
- b. Frais: \$10,000 par heure pour chaque heure ou une fraction.

4. CONCASSAGE ET DE CRIBLAGE DU FRET:

- a. Disponible sur demande et sous réserve de disponibilité des équipements.
- b. Frais: basé sur les taux actuels du marché pour le service demandé.

5. EAU FRAÎCHE

- a. Pour les bateaux amarrés dans la couchette du terminal
- b. Frais: \$108.00 par tonne métrique
- c. L'eau potable n'est pas disponible à compter du le 1 juillet 2011.

6. D'APPROVISIONNEMENT DES NAVIRES:

- a. Pour les bateaux amarrés dans la couchette du terminal, le calendrier de livraison doit être avisé 24 heures à l'avance de l'arrivée du navire et accepté par la RTI.
- b. Les frais doivent être garantis sur compte ou payés à l'avance de service.
- c. Frais : \$450.00 \$ sur la base minimum de 3 heures de charge pour la fourniture de conducteurs et chariot élévateur de 6000 livres pour déplacer

- la marchandise navire de camion de livraison sur site à l'emplacement le plus proche à la passerelle du navire.
- d. Frais: minimum de \$100.00 pour l'enlèvement des matériaux d'emballage laissés par navire de stocke de livraison.
 - e. Le temps de service plus de 3 heures facturées au travail, plus le taux d'équipement en heures entières pour chaque heure et en partie que les taux par la Section IV.
 - f. Charges en excès de déchets sera évaluée au cas par cas par la RTI en fonction de leur seule discrétion.
 - g. Marchandises dangereuses de toute nature et des ordures navire ne sera pas acceptée par la RTI.

SERVICE DE VAISSEAU ET DE BARGE

1. AMARRAGE:

- a. Frais: \$ 5.80 par mètre linéaire global de la période heure navire / chaland par 8 (huit)
- b. Temps commencera dès navire / chaland amarrage (première ligne) et prend fin au départ du navire (dernière ligne) de l'amarrage.
- c. Parti navire doit indiquer la longueur linéaire globale (LOA) en mètres dans la demande amarrage basée sur la LOA Lloyd registre.

2. TRAITEMENT EN LIGNE:

- a. Frais: \$ 3,000.00 par navire ou appelez péniche

3. LES REMORQUEURS AMARRAGE

Notez que les remorqueurs d'amarrage doivent être organisés et payés par l'agent maritime directement avec SMIT Marine et les frais sont sujets à changement en fonction de SMIT Marine émis tarifaires.

- a. Station d'accueil / désarrimage: \$ 0.534 par tonnes de port en bateau (DWT)
- b. Service d'embarcations de Line: 5% de la charge DWT navires
- c. Déplacement Navire: \$ 2,000.00 par heure et par remorqueur
- d. Tenant Navire: \$ 856.00 l'heure par remorqueur
- e. Remorqueur en attente délai : \$856.00 l'heure par remorqueur
 - i. Remorqueur accostage assisté nécessite 24 heures à l'avance et 12 heures d'avis définitif.
 - ii. Remorqueur de départ assisté nécessite 24 heures à l'avance et 4 heures à l'avance finale.

- iii. Remorqueur de temps pour l'accostage ou de départ comprend une allocation de 2 heures à fournir un service. Chaque fois que plus de 2 heures est comptée comme Temps d'attente, au taux en vigueur remorqueurs attente dessus.
 - iv. Annulation de service de remorquage après l'avis final est soumise à des frais d'annulation de 4 heures au taux horaire pour chaque remorqueur.
 - v. Légende d'urgence le temps est 2 heures.
4. LES FRAIS DE SÉCURITÉ:
- a. Frais: \$1,600.00 par navire pour chaque jour calendaire ou partie d'un jour du calendrier.
 - b. Les frais peut augmenter en raison de changement de niveau MARSEC ou un événement nécessitant un service de sécurité supplémentaire
5. DÉPLACEMENT CHALAND:
- a. Frais: \$325.00 par chaque chaland
6. MANIPULATION DE COUVERTURE CHALAND:
- a. Frais: \$1,000.00 par chaland chaque voie à pile et à se répandre
7. MOUILLAGE POUR CHALANDS:
- a. Frais: \$105.00 par chaland par jour pour défaut de retirer des chaland en temps opportun
8. AVIS DE DÉMÉNAGEMENT L'AMARRAGE :
- a. Frais: \$10,000.00 par heure pour chaque heure ou fraction de chaque jour calendaire d'un (1) heure après la livraison de l'avis de déménagement amarrage que le navire reste dans ou occupe amarrage, indépendamment de toute circonstance intervenant de toute nature.
9. AMARRAGE MORT:
- a. Frais: \$10,000.00 par heure pour chaque heure ou fraction de chaque jour du calendrier à partir de trois (3) heures à partir du moment ordonné à amarrage, indépendamment de toute circonstance intervenant de toute nature, même si les tentatives du navire et ne parvient pas à passer au quai, jusqu'à ce que soit soumise ou navires de remplacement est amarrée.
10. DÉFAUT DE SE CONFORMER D'ACCOSTAGE:
- a. Frais: \$10,000.00 par heure pour chaque son heure ou fraction de chaque jour calendaire d'un (1) heure après navire a été condamnée à poste à quai, indépendamment de toute circonstance intervenant de toute nature si le navire ne fait aucune tentative pour passer à quai, jusqu'au navire de sujet ou navire de remplacement est amarré.

Remarque: les frais décrits aux articles 8, 9 et 10 ci-dessus seront prélevés à la seule discrétion de la gestion de la RTI au cas par cas.

FARIS DE SERVICE POUR MANUTENTION DE TRAIN

Frais de Changement: \$ 700.00 par train, par heure ou fraction

Écoulement des marchandises du Train : \$ 10,000.00 par heure

1. Tous les accords pour la conduite des trains sont basés sur un seul grade de fret arrivant sur un train-bloc et présenté à la RTI de façon à permettre une manipulation sûre fondée sur les limites physiques du terminal.
 - a. Longueur maximale Unité Train est 6500 pieds (106 wagons en acier ou 118 wagons en aluminium)
 - b. Les Trains de plus longueur doit avoir la configuration de locomotives d'un (1), deux (2) ou trois (3) chef de file et un minimum de un (1) arrière du moteur (1-0-1, 2-0-1 ou 3-0 - 1)
 - c. Former Unité est composée d'un seul type de wagons et de la dimension, à savoir les voitures en acier ou aluminium de la même dimension
 - d. Tous les raccords rotatifs orientés de la même manière (toutes Est ou tous l'Ouest. La préférence du Terminal est d'avoir l'orientée d'accouplements Ouest)
 - e. Seule qualité de fret par train
2. Toute exception à ce qui précède est soumise à des frais de service du train de manutention:
 - a. Les trains qui arrivent plus de 6500 pieds nécessitent casser le train en deux segments::
 - i. Frais d'intérim: **1.0 heures** de commutation taux minimum s'il est effectué par la RTI
 - b. Plus de trains arrivant avec une longueur de configuration du moteur autre que 1-0-1, 2-0-1 ou 3-0-1 (p. ex. pas de moteur arrière; 1-0-0, 2-0-0, 3-0-0 , etc, ou avec un moteur mi (1-1-1, 2-1-1, 3-1-0, etc) nécessitent une commutation supplémentaire pour les segments de position à l'immersion:
 - i. Chargé de: **1.0 heures** de taux minimum de changement
 - c. Mélanger des wagons dimension différente sur le même train:
 - i. Chargé de: **0.5 heures** de train Taux écoulement des marchandises par événement du type de voiture différente sur chaque train..

- d. Accouplement fixe ou doublé situation rotative:
 - i. Chargé de: **0.5 heures** de train Taux écoulement des marchandises par événement sur chaque train.
 - e. Plus d'un (1) de grade de fret par le train:
 - i. Chargé de: **1.0 heures** de train Taux écoulement des marchandises par événement sur chaque train.
3. Trains unité qui ont été placés sur les voies RTI sortant seront accordés un an et demi (1.5) heures de temps libre après avoir publié de s'attarder jusqu'à la voie ferrée pour le retrait.
- a. Les trains ou les parties de trains qui vivent sur la voie sortant de plus d'un et demi (1,5) heures **OU** si retarder le départ du train arrêtent le processus écoulement des marchandises:
 - i. Chargé de: **1.0 heures** de train taux minimum de écoulement des marchandises par heure ou fraction de celle-ci

SECTION V: MODALITÉS ET CONDITIONS

PÉRIODE TEMPS LIBRE

Cargo Temps libre pour le fret reçu au terminal et stockés sur le site doit être exclusivement par l'arrangement et accord avec la RTI.

FRAIS D'ENTREPOSAGE

Frais pour le fret restant sur le terminal au-delà des allocations convenues temps libre sera exclusivement par l'arrangement et accord avec la RTI.

MARCHANDISES TOMBEES EN REBUT

Les marchandises qui sont non livrés et reste sur le terminal au-delà de l'expiration du temps libre ont convenu sera considéré comme abandonné et vendu pour la collecte des frais de d'entreposage du terminal.

Au moment de la vente, la RTI ne fait aucune représentation de la condition de la qualité, l'intégrité et / ou des marchandises. Toutes les soumissions pour le fret seront finales. Trente jours avant la vente, une lettre recommandée ou avis par courrier seront envoyé au propriétaire de l'enregistrement. Tout l'argent reçu au-delà des frais dus sera retourné au propriétaire s'il est réclamé dans l'année suivant l'avis envoyé par la poste. Reconnaissance par

le propriétaire du dossier avant le délai mentionné ci-dessus remplace toutes les exigences relatives aux avis mentionnés pour la vente de la marchandise.

Malgré les dispositions précédentes, si la RTI, à sa seule discrétion, détermine que toute marchandise restant sur le terminal au-delà de l'expiration du délai convenu libre est (i) soumis à la détérioration et / ou (ii) l'objet d'une dévaluation rapide due à l'écoulement du temps, alors une telle marchandise peut être considérée comme abandonnée, à la seule discrétion de la RTI, comme de l'expiration du temps libre et peuvent être vendues à tout moment par la suite par RTI sans avis au propriétaire enregistré. Aucune information contenue dans le présent paragraphe n'oblige RTI pour enquêter sur la nature de la marchandise restant sur son terminal au-delà du temps libre, de prendre toutes les mesures spéciales destinées à préserver une telle marchandise ou de prendre l'une des actions envisagées dans ce paragraphe. Rien ne dans ce paragraphe accorde au propriétaire de l'enregistrement ou toute autre personne un droit ou une réclamation contre la RTI pour prendre toutes les mesures permises dans ce paragraphe, pour ne pas prendre de telles actions ou pour retarder la prise de telles actions.

RESPONSABILITÉ POUR LE PAIEMENT DES FRAIS

Sauf indication contraire, toutes les charges présentes ne doivent être spécifiées pour le compte de la marchandise, propriétaire de l'enregistrement, propriétaire du navire, et / ou parties contractantes et est due et payable lorsque le service est fourni.

RTI a le droit d'exiger le paiement intégral de tous les frais tels décrits dans ce tarif avant que les services soient rendus.

D'intérêt de 18% par an sera facturé sur les comptes en souffrance.

AUTRES CLAUSES CONTRACTUELLES PEUVENT RÉGIR

Tous les termes, conditions et charges énoncées dans le présent tarif peuvent être trouvée dans un contrat séparé négocié avec la RTI, et dans ce cas, les termes spécifiés dans ce contrat peuvent prévaloir sur les termes de ce tarif.